



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 64887

Texte de la question

Compte tenu de l'intérêt que présente la création d'un timbre postal pouvant être utilisé pour les échanges de courriers dans tous les pays européens de la zone euro, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui préciser ses intentions quant à une telle possibilité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'éventualité de la création d'un timbre postal valable dans tous les pays européens de la zone euro. Le Gouvernement n'envisage pas, pour le moment, une telle mesure pour des raisons objectives tenant aux tarifs. Ceux-ci ne sont pas identiques d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne. Cependant, des timbres « Europa » sont spécialement émis par les opérateurs postaux européens, avec l'Europe comme thème central. Les timbres « Europa » soulignent la collaboration dans le domaine postal, avec comme but la promotion de la philatélie et la sensibilisation du public des racines communes, la culture et l'histoire de l'Europe et les objectifs communs. Ainsi en 2004, comme les années précédentes, La Poste a émis un timbre « Europa ».

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64887

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4888

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6598